

# Rapport d'évaluation

**Plan d'action  
HQE PAYSAGE**



**Septembre 2025**

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise HQE PAYSAGE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

| HQE PAYSAGE  |            |                                     |            |
|--|------------|-------------------------------------|------------|
| Date d'adhésion au programme                               | 21/03/2022 | Date d'engagement dans le programme | 10/05/2023 |
| Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé | 4 ans      |                                     |            |

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| Date de transmission du rapport de suivi               | 14/02/2025                    |
| Plan d'action évalué                                   | 1 <sup>er</sup> plan d'action |
| Période couverte par ce rapport (période de référence) | 2021-2025                     |
| Date de publication du rapport d'évaluation            | Septembre 2025                |

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La validation en jury de l'analyse technique**: assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

## Table des matières

|  |          |
|--|----------|
| <b>I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action .....</b> | <b>4</b> |
| I.1 Engagements préexistants .....                               | 4        |
| I.2 Synthèse de l'état des enjeux identifiés.....                | 4        |
| I.3 Cadre mis en place et description des actions.....           | 6        |
| <b>II. Evaluation.....</b>                                       | <b>7</b> |
| II.1 Synthèse de l'évaluation.....                               | 7        |
| II.1.1 Adéquation des informations fournies .....                | 7        |
| II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....                  | 7        |
| <b>III. Recommandations .....</b>                                | <b>8</b> |
| III.1 Recommandations relatives à la significativité .....       | 8        |
| III.1.1 Précision du plan d'action.....                          | 8        |
| III.1.2 Complément au plan d'action.....                         | 8        |
| III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre.....          | 8        |
| <b>IV. Synthèse des retours du jury.....</b>                     | <b>9</b> |

# I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

|  |  |
|--|--|
| <b>Organisation et zone géographique</b> | 521 Rue de Jausserand 34000 Montpellier  |
| <b>Secteurs d'activité</b>               | Entreprise de conseil et conception en aménagement paysager éco responsable. L'entreprise accompagne particuliers, professionnels et associations pour des jardins et espaces verts favorisant la biodiversité et demandant peu d'eau et d'entretien.<br><br>Les activités principales sont le conseil et la réalisation de plans de jardin. Est fourni avec, un dossier reprenant la palette végétale adaptée, et de matériaux écoresponsables, les coordonnées de fournisseurs et artisans locaux et responsables, et les conseils et bonnes pratiques utiles aux usagers. Sont donnés également les conseils concernant les plantes exotiques envahissantes ainsi que l'avantage des végétaux produit localement (adaptation, etc). |
| <b>Chiffre d'affaires</b>                | NC   |
| <b>Nombre d'employés</b>                 | 1  |
| <b>Site web de l'entreprise</b>          | <a href="https://hqe-paysage.fr/">https://hqe-paysage.fr/</a>  |

## I.1 Engagements préexistants

Labellisée EnVol, achats responsables, diminution de l'empreinte numérique et actions vertueuses : forfait téléphone Source, transfert de fichier Filevert, moteur de recherche Ecosia et Lilo, banque Green Got, assurance : Tribu d'oc- labellisée EnVol, imprimeur labellisé EnVol, hébergeur de site et mail : infomaniak, Treebal en messagerie instantanée, tri des mails, économie d'énergie et d'eau au bureau, achat d'un vélo d'occasion pour les déplacements de moins de 10km, cadeau écoresponsables français et œuvrant pour l'environnement offert au clients (de Green kit : économiseur d'eau et bombe à graines), réalisation de calendrier pépétuels avec conseils d'entretien...

Le cœur de métier est déjà très axé environnement et biodiversité : très peu de minéral, conseil d'alternative au minéral (solutions végétales), projets très végétalisés avec végétaux variés et adaptés, conseil sur la diminution de l'arrosage et de l'entretien, les bons paillages, la gestion des EEE, l'importance de choisir des végétaux locaux, etc.

## I.2 Synthèse de l'état des enjeux identifiés

L'enjeu majeur de l'entreprise est de proposer des conceptions les plus abouties et respectueuses possible : végétaux, fournisseurs, conseils, documents produits, que l'ensemble soit de qualité, et éco responsable. Rechercher des solutions végétales adaptées à chaque projet. Mais également d'informer les clients (particuliers et professionnels) sur l'urgence climatique, sur la préservation et la valorisation de la biodiversité. Un partenariat est en train de se faire avec l'association Biodiversio dans ce sens, ainsi qu'avec une pépinière locale pour faire des demie journées/journées autour du jardin et de son impact pour les particuliers.

Les enjeux prioritaires à côté de celui là, sont de minimiser les impacts négatifs de l'entreprise, communiquer au maximum autour de la biodiversité et de son respect, de trouver de nouvelles pistes d'action pour étendre le mouvement plus largement.

### I.3 Cadre mis en place et description des actions

|                                   |   |  |  |
|-----------------------------------|---|--|--|
| <b>Périmètre du plan d'action</b> | Toute l'entreprise est concernée par ce plan d'action : soit une seule personne passionnée. Les fournisseurs et artisans non respectueux de l'environnement seront questionnés, voire changés au besoin, les autres seront mis en avant et leur démarches en valeurs. Comme c'est le cas avec la Pépinière avec laquelle je travaille : les ateliers avec les particuliers permettent de mettre à l'honneur cette pépinière de production (AB). |  |  |
|-----------------------------------|---|--|--|

|   |   |
|---|---|
| <b>Durée prévue pour la mise en œuvre</b> | 4 |
|---|---|

|  |   |
|--|---|
| <b>Nombre d'actions cœur de métier</b> | 2 |
|--|---|

|   |   |
|---|---|
| <b>Nombre d'actions complémentaires</b> | 1 |
|---|---|

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Actions cœur de métier</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• 1. Pour favoriser la biodiversité : implanter minimum 5 abris et nichoirs pour la faune dans les jardins conçus, par an d'ici 2 ans</li><li>• 2. Pour lutter contre la surexploitation des ressources : Proposer des alternatives à l'arrosage classique d'ici 2 ans</li></ul> |
|-------------------------------|--|

#### Observations

Actions réalisées. Les effets directs de l'action n'ont pu être mesurés à ce jour mais l'objectif a été atteint. L'action 2 a été réalisée et l'objectif atteint malgré des difficultés de mise en œuvre, que l'entreprise a surmonté. Les effets réels sur la biodiversité ne sont pas mesurables à ce stade mais les actions correspondent bien aux enjeux prioritaires de l'entreprise.

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Action complémentaire</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• 1. Pour réduire les pollutions : changer de véhicule d'ici à 2026</li></ul> |
|------------------------------|---|

#### Observations

Action réalisée en conformité avec l'engagement pris.

## II. Evaluation

### II.1 Synthèse de l'évaluation

#### II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations fournies sont claires, et permettent de se faire une bonne idée des réalisations effectuées et des difficultés rencontrées.

#### II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

##### Significativité du plan d'action initial

| Spécifique | Mesurable  | Additionnel / Pertinent | Réaliste   | Temporellement cadré |
|------------|------------|-------------------------|------------|----------------------|
| Exemplaire | Exemplaire | Suffisant               | Exemplaire | Exemplaire           |

##### Mise en œuvre à 2 ans

| Parties prenantes | Amélioration continue | Suivi indicateurs / Planning | Cohérences Résultats / Enjeux |
|-------------------|-----------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Exemplaire        | Exemplaire            | Exemplaire                   | Suffisant                     |

## III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

### III.1 Recommandations relatives à la significativité

#### III.1.1 Précision du plan d'action

Sur l'action 1 :

- Il serait intéressant de travailler non seulement sur les nichoirs, mais aussi sur des habitats diversifiés intégrés directement au chantier, en variant les strates de végétation (locales de préférence, via le label végétal local).
- D'autres dispositifs peuvent aussi être intégrés selon les enjeux du site : haies sèches, murets en pierre etc.
- Encourager les clients à la mise en place d'un minimum de végétation spontanée, en libre évolution.

Sur l'action 2 : poursuivre les efforts et intégrer aussi la baisse de la demande en arrosage via l'utilisation de semences locales et de plantes peu gourmandes en eau.

#### III.1.2 Complément au plan d'action

Dans le cadre du prochain plan d'action, des actions relatives au conseil et à l'accompagnement des clients dans la gestion et l'entretien des espaces pourraient être ajoutées, par exemple :

- Des ressources complémentaires sur la biodiversité en ville,
- Guide d'entretien,
- Session de formation/sensibilisation (aborder la pollution lumineuse)
- Protocole de science participative,
- Promouvoir les dispositifs comme Oasis Nature de Humanité & Biodiversité ou encore Refuge LPO etc

Par ailleurs il serait intéressant d'intégrer une action relative à la valorisation des déchets verts.

### III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

La mise en œuvre est effectuée de manière professionnelle et les difficultés rencontrées ont bien été traitées. A l'avenir, peut-être serait-il envisageable d'intégrer plus en amont les parties prenantes, dès la phase de conception du plan d'action.

## IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

### CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était en accord avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury souligne la qualité de la démarche de l'entreprise qui dispose d'une base solide d'expertise et l'encourage à poursuivre cette dynamique.

### RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.

# Rapport d'évaluation

**Droit de réponse  
HQE PAYSAGE**



**2025**

# Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise HQE PAYSAGE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

A Montpellier, le 02/10/2025,

Droit de réponse adressé à l'OFB par Burel, Angélique, gérante :

Bonjour,  
Tout d'abord, je vous remercie pour votre retour positif !  
Voici mon retour sur  
Les recommandations :

Action 1 :

- les habitats sont dorés et déjà diversifiés, dans 90 % des aménagements proposés toutes les strates sont présentes (parfois il n'y a pas la place suffisante pour un bon développement d'arbre de haute tige par exemple). Les essences choisies sont locales, ou en tout cas, adaptées au local, dans une démarche de recherche et d'ouverture de potentiel botanique, nos variétés locales commencent à souffrir, une migration adaptée peut parfois amener des aspects positifs (toutes précautions gardées, et favorable à la biodiversité, l'ombrage, l'eau...).
- les haies sèches pour le moment je n'ai pas réussi à en placer, ce n'est pas encore très bien vu, mais c'est en réflexion.

Les murets de pierres sèches sont toujours conservés, voir créés.

- la place à la végétation spontanée est en effet très importante, une partie de la pédagogie de l'entreprise est axée là dessus.

Action 2 :

- les plantes peu gourmandes en eau représentent en effet 100 % de la palette proposée. Je travaille actuellement à regrouper des entreprises pour créer une charte de l'eau dans l'Hérault, sur la base de la charte des PO.

Complément d'action :

- Des formations ont été faites sur la biodiversité, la gestion de chantier, la végétalisation avec l'existant, les plantes bioindicatrices, la fresque de la biodiversité... J'ai également participé à la journée proposée par Biosphera, qui aura un impact sur la région je pense ! Je l'espère du moins ! J'essaie de mettre tout ça en ressources dans mes documents. Je vais animer un atelier avec des dirigeants d'entreprise sur le sujet.
- Un guide d'entretien est livré au client, dans un petit volet intitulé « conseils et bonnes pratiques ».
- Les cessions de formations sont en préparation avec une formatrice, paysagiste également.
- Comment pourrais-je mettre en place un protocole de science participative ? Sous quel format ? Au près de quel client ? Cela m'intéresse beaucoup !
- Merci pour les renseignements des oasis, je ne connaissais pas !
- une formation sur le sujet de la gestion des déchets vert est prévue pour la fin d'année. Elle viendra compléter mon volet « conseil et bonnes pratiques » et mon laïus sur le paillage organique !

Merci à vous pour vos retours !